

COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE
MOSELLE

République Française
COMMUNE D'ABRESCHVILLER

Séance du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 octobre 2020 s'est réunie sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Sont présents : Emmanuel RIEHL, Julien NOPRE, Brigitte JENIE, Eric WELSCH, Françoise FOERSTER, Malika FUNAZZI, Bernard LEONARD, Vincent DINCHER, Eric DAENEN, Sandra ROUH, Cindy STADLER, Jessica PORZADNY, Marie-Chantal CHRISTOPH.

Représentés : Arnaud DUBRULLE pouvoir à Julien NOPRE.

Excusés :

Absents : Brian HERVIEU.

Secrétaire de séance : Julien NOPRE.

minute de silence (décès Samuel PATY).

délibération D 2020 6 1 : Achat mobilier et équipements maison de santé

Le maire présente au conseil municipal la proposition de vente de matériel médical du Dr Jean-Luc THOMAS, locataire de la maison de santé qui a pris sa retraite, pour un montant de 4 638 €, soit :

- ordinateurs, logiciels et changement de codifications PROXIMED	:	2 297 €
- divan d'examen à réglage électrique	:	500 €
- divan d'examen gynécologique	:	438 €
- bureau prestige Kirchner	:	1 403 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat du matériel.

présentation de l'Office National des Forêts : aménagement, travaux, problématiques liés aux dérèglements climatiques.

délibération D 2020 6 2 : Travaux exploitation forêt communale

Le maire présente au conseil municipal le programme de travaux 2021 en forêt communale par l'Office National des Forêts pour :

- travaux d'exploitation en ATDO et prestation de bois de chauffage : 12 571,60 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

L'étude des devis concernant les travaux sylvicoles, sur limites et parcellaire, et d'infrastructure, ainsi que les travaux patrimoniaux en OET et ATDO est reportée à un prochain conseil municipal.

présentation de l'association "La Fario de la Sarre Rouge"

délibération D 2020 6 3 : Remplacement porte intérieure et fenêtres salle des fêtes

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour le remplacement d'une porte et de fenêtres à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les devis de l'entreprise Alfred KLEIN pour un montant total de 5 526 €.

cession terrain (Bernard MORGENTHALER) : point reporté à un prochain conseil municipal.

cession terrain (José JOHANN) : point reporté à un prochain conseil municipal.

délibération D 2020 6 4 : Annulation délibération cession bail chasse

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 septembre 2020 concernant une demande de cession de bail de chasse et la demande de la DDT de Metz du 5 octobre 2020 d'annulation de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération du 29 septembre 2020 concernant la demande de M. Jean-Baptiste SPIEGEL de cession de son bail de chasse (lot n° 3) de la commune d'Abreschviller à M. Alex WELSCH.

délibération D 2020 6 5 : Annulation délibération cession terrain (Nathalie DURUT)

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 septembre 2020 concernant une cession de terrain à Mme Nathalie DURUT et son intention de ne pas y donner suite..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération du 29 septembre 2020 concernant la cession de terrain de la parcelle section 17 n° 272/101 de 2,04 ares pour un montant total de 204 € à Mme Nathalie DURUT.

délibération D_2020_6_6 : Refus transfert compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 cité en annexe, la CCSMS n'est pas encore compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale, parce qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population, s'étaient opposées au transfert de cette compétence début 2018.

Ce 2e alinéa précise que : "Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II."

Ainsi, la Communauté de Communes recevra cette compétence de plein droit au 1er janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions suivantes : "...dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu".

Le Président de la CCSMS a proposé aux communes, lors de la Conférence des Maires du 15/10/2020, de refuser le transfert du PLU. Il propose d'étudier les contraintes de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT en 2021 et d'examiner consécutivement le transfert de la compétence PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé et après délibération, décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCSMS ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se référant à ce dossier.

subvention association "Plein Air Donon" : point reporté à un prochain conseil municipal.

délibération D_2020_6_7 : Adhésion au groupement de commandes relatif au programme FUS@E

Le Maire de la commune d'Abreschviller expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelage-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>

Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés....). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre ou nos école(s) de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des

marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle. Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
et de m'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Adopte ce point : à l'unanimité.

fixation d'un tarif d'enlèvement de dépôts sauvages sur la voie publique : point reporté à un prochain conseil municipal.

divers :

- fixation conseils municipaux,
- incendie local communal,
- repas des aînés et voeux du maire,
- recrutements agents,
- rue du Moulin,
- résidence sénior,
- courts de tennis,
- course de côte,
- pont Rommelstein,
- lampadaire route du Donon,
- masques enfants.



RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller